

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le 01 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 18, présents : 16, votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2010

PRÉSENTS :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, CRETIN Sabine, MATTHEY Claire, PARENT Séverine,

Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice, ALESSIO Alain, BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, CUGNET Bernard, DUMONT Gilles, PERNET Fabrice PIGNOL Sébastien.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MIHAYLOV Sylvie

Mr MONCHAL Christophe a donné procuration à Mme MATTHEY Claire

Secrétaire de séance : Mr DUMONT Gilles

21/2010 COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire et Madame le Receveur Municipal présentent à l'Assemblée le Compte Administratif de l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, APPROUVE Á L'UNANIMITÉ le Compte Administratif de l'année 2009.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

22/2010 COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire et Madame le Receveur Municipal présentent à l'Assemblée le Compte de Gestion du budget communal de l'année 2009, établi par Madame le Receveur Municipal.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE celui-ci Á L'UNANIMITÉ.

23/2010 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après validation du Compte Administratif de l'année 2009, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **À L'UNANIMITÉ** :

- CONSTATE un excédent de fonctionnement de 202 331.68 euros et un déficit d'investissement de 655 577.23 euros ;
- DÉCIDE d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 776 311.53 euros.

24/2010 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux des trois taxes directes. Après rappel des taux 2009, il propose une augmentation de 1.96 %, ce qui les fixe comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.07 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de fixer les taux des trois taxes directes comme énoncé ci-dessus.

25/2010 BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2010.

Il annonce qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 853 338.68 euros en section de fonctionnement,
- 5 696 744.53 euros en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le budget primitif pour l'année 2010.

26/2010 PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la construction du groupe scolaire, le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Équipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser en 2010 les travaux d'éclairage public aux abords de la future école.

Le montant global de cette opération est estimé à 85 437.00 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 50 733.00 euros et des frais généraux s'élevant à 2 563.00 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune de Monnetier-Mornex : APPROUVE le plan de financement des opérations figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ; et S'ENGAGE à verser au SELEQ 74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 85 437.00 euros ; avec une participation financière communale s'élevant à 50 733.00 euros et des frais généraux s'élevant à 2 563.00 euros.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des énergies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant et des honoraires divers, soit 2 050.00 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération).
- S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2012 aux conditions fixées par le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

27/2010 SOUTIEN AU MONTAGE D'UN DOSSIER « FISAC » PAR UNE ENTREPRISE ARTISANALE DE LA COMMUNE
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le FISAC est le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce ; il vise à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité. Les aides du FISAC concernent notamment des études, des opérations collectives, des opérations individuelles à destination des entreprises en milieu rural.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une opération FISAC relative à l'implantation d'une boulangerie par Monsieur CHABAUD Stéphane à la Zone Artisanale de Mornex, est en cours de montage par les services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; que cette opération individuelle est menée parallèlement au projet de FISAC collectif de la Communauté de Communes d'Arve et Salève.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prononcer son soutien à Monsieur CHABAUD Stéphane, artisan boulanger dans son projet d'ouverture d'une boulangerie à Monnetier-Mornex ; en effet, compte tenu du manque de commerces de proximité sur la Commune, ainsi que de la demande des habitants de disposer d'une boulangerie sur la Commune, il est important de soutenir un tel projet sous réserve qu'il soit accompagné des aides financières régionales, départementales et de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'affirmer son soutien à Monsieur CHABAUD, artisan boulanger à Monnetier-Mornex, et l'accompagner ainsi dans l'aboutissement de son dossier FISAC (opération rurale à maîtrise d'ouvrage privée).

**28/2010 PARTICIPATION FINANCIÈRE Á LA « FORMATION PREMIERS SECOURS »
DES ÉLÈVES DE 5^{ème} DU COLLÈGE 'LA PIERRE AUX FÉES' DE REIGNIER**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande provenant de Monsieur R. Mercier-Gallay, Principal du Collège « La Pierre aux Fées » de Reignier qui projette comme l'an dernier de permettre à tous les élèves de 5^{ème} d'être formés au PSCI (formation au premier secours). Une subvention du Conseil Général leur permettait jusqu'à maintenant de boucler le budget, mais elle n'a pas été reconduite cette année.

Cette formation coûte 45 euros par élève ; elle serait budgétisée comme suit :

- Participation du collège : 15 euros
- Participation des familles : 15 euros
- Participation du foyer : 5 euros

Le Collège demande aux communes une participation financière de 10 euros par élève ; 17 élèves de notre commune étant concernés, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 170 euros au Collège « La Pierre aux Fées » de Reignier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ d'attribuer une subvention de 170 euros au Collège « La Pierre aux Fées » de Reignier représenté par Mr R. MERCIER-GALLAY, Principal de cet établissement.

**29/2010 PROPOSITION DE SERVICES POUR RÉALISATION DE FILMS SUR LA
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une proposition de service par la société « Warnery Réalisations » créée par Mme WARNERY Alexandra demeurant 304, rue de la Marjolaine à Mornex concernant la réalisation de films sur la construction du Groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Warnery avait fait une première offre qui avait été estimée beaucoup trop onéreuse par le Conseil Municipal.

Madame Warnery ayant revu sa proposition à la baisse, Monsieur le Maire propose d'accepter ce nouveau devis qui s'élève à 478,40 euros TTC par mois et 100 euros TTC pour l'achat d'un disque dur pour la banque d'images de la Commune. Pour cette somme, elle s'engage à livrer chaque mois un montage structuré entre cinq à huit minutes sur l'évolution concrète du chantier du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ d'accepter la proposition de services pour réalisation de films sur la construction du groupe scolaire par la société « Warnery réalisations » pour le prix de 478 euros par mois et l'achat d'un disque dur pour la banque d'images de la Commune pour la somme unique de 100 euros ; sous réserve toutefois que Mme Warnery inclue dans sa prestation un large sujet sur la genèse du projet et son évolution jusqu'aux travaux.

**30/2010 INSCRIPTION SCOLAIRE DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTÉ « ROM »
INSTALLÉE PROVISOIREMENT SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une communauté « Rom » s'est installée vendredi 26 mars 2010 dans les bâtiments vacants de la propriété privée du « Bellevue » située au 151 route des Trois Lacs à Monnetier, appartenant à la SCI « Cléa » ; qu'il s'est rendu sur place le plus rapidement possible et a constaté que ce groupe, d'une quarantaine de personnes, était celui qui a été expulsé de la commune de Nangy ; deux représentants de la Ligue des Droits de l'Homme étaient présents sur les lieux (Mr Dupuis et Mr Palou), ainsi que la gendarmerie.

Il informe que les propriétaires du Bellevue, représentants de la S.C.I « Cléa », ont fait procéder aux constatations d'huissier requises afin d'entamer une procédure d'expulsion officielle. Cette procédure suit son cours.

Il informe l'Assemblée que cette installation entraîne pour la Commune, afin de respecter le droit à l'éducation, l'obligation de mettre en place la scolarisation des enfants ; cela se fait dans le cadre d'une CLIN, classe d'initiation pour élèves non-francophones. Il informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande officielle de la part de Mr Duby, Inspecteur d'Académie du secteur, confirmée par voix téléphonique par Monsieur Jean-Marc GOURSOLAS, Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Virginie JUMEAU, Directrice de l'Ecole élémentaire de Monnetier qui explique que cette classe a pour objectif d'ordre général de permettre aux enfants de suivre au plus vite l'intégralité des enseignements dans une classe au cursus ordinaire. L'éducation nationale met à disposition une enseignante qui les a suivis à Nangy. La scolarisation se fera dans le cadre d'un mi-temps le matin ; puis à temps plein si un second enseignant est disponible.

Les cours auront lieu dans la salle informatique (ce qui n'entraîne pas de bouleversement dans les classes) ; les fournitures sont à la charge de l'éducation nationale et si besoin de complément, un crédit sera alloué par la Ligue des Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a mandaté Maître Pianta, l'avocat de la Commune, pour une expertise juridique de cette demande qui confirme cette obligation.

Monsieur le Maire fait part d'une autre obligation incombant à la Commune, celle de mise à disposition de douches ; une solution satisfaisante est à étudier ; il est évoqué la possibilité de mise à disposition des douches du foot ; une proposition est faite par Mme MATTHEY de solliciter les propriétaires de la Villa Emmanuel. En cas de solution, le Conseil Municipal souhaite qu'une caution soit demandée à la Ligue des Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance qu'il accorde à la collégialité de la gestion de ce genre de dossier.

Il informe le Conseil Municipal des interrogations qu'il a formulées par écrit aux instances de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfecture). Aucune réponse ne lui étant parvenue, il a contacté Monsieur le Sous-préfet par téléphone qui lui a confirmé qu'il ne transmettrait pas d'écrit sur sa position. Cette action était menée afin d'obtenir la meilleure gestion possible de cette situation. Force est de constater le manque de soutien de ces instances et la discordance entre services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, entendu ces informations et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ, PREND ACTE** de la demande d'inscription scolaire par Monsieur l'Inspecteur d'Académie des enfants de la communauté « Rom » installée provisoirement sur la Commune et **ENTÉRINE** cette obligation légale.

* * * * *